

Budget
2014-2015

Juin 2014

PLAN BUDGÉTAIRE

Finances
Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2014-2015 – 4 juin 2014
Plan budgétaire

Dépôt légal – Juin 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-551-25540-5 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-70672-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

PLAN BUDGÉTAIRE

Section A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

Section B

Un plan pour la relance économique du Québec

Section C

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2014 et 2015

Section D

Le cadre financier détaillé du gouvernement

Section E

La dette du gouvernement du Québec

Section F

Le point sur les transferts fédéraux

Section G

Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir

Section H

Rapport sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire
et au Fonds des générations

Section I

Informations additionnelles
Données historiques

7.2 Un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les activités des aînés

À partir d'un certain âge, les aînés doivent composer avec des changements importants sur les plans de la santé physique et de la participation sociale. Au fur et à mesure que l'âge augmente chez ces personnes, les risques sont plus élevés en ce qui concerne la sédentarité, la perte d'autonomie et l'isolement, particulièrement lorsqu'elles ont atteint l'âge de 70 ans.

Il est clairement établi que la participation régulière à des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives favorise le vieillissement en bonne santé. De telles activités sont bénéfiques chez les aînés tant pour la santé physique que pour la santé mentale. En effet, elles :

- améliorent les capacités fonctionnelles permettant ainsi de retarder le moment critique de la perte d'autonomie;
- diminuent les risques de décès prématurés et de chute;
- réduisent l'exclusion sociale et l'isolement;
- rehaussent le sentiment de bien-être et d'intégration sociale.

Malgré les bénéfices que les aînés peuvent retirer de telles activités, seulement 27 % de ces derniers pratiquent régulièrement des activités sportives et 19 % des activités récréatives avec d'autres personnes.

L'état de santé d'un aîné, le coût d'une activité et le transport jusqu'au lieu de cette activité font partie des principaux obstacles à une participation plus élevée.

☐ Un nouveau crédit d'impôt pour favoriser le vieillissement actif

Le budget 2014-2015 prévoit l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable visant à soutenir la participation des aînés à des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives. Cette aide fiscale s'appliquera aux frais admissibles payés après le jour du discours sur le budget 2014-2015.

Le crédit d'impôt représentera 20 % des dépenses admissibles ne dépassant pas 200 \$ par année et ciblera les personnes âgées de 70 ans ou plus ayant un revenu individuel de 40 000 \$ ou moins.

On estime à près de 300 000 le nombre d'aînés qui participeront à des activités structurées et qui bénéficieront d'une aide fiscale totalisant 5 millions de dollars par année.

Activités admissibles au crédit d'impôt

Pour être admissible au crédit d'impôt, une activité devra généralement :

- être pratiquée hebdomadairement pendant au moins huit semaines consécutives;
- être structurée, c'est-à-dire permettre à l'ainé de pratiquer une activité dans un cadre précis.

Une activité physique doit aussi permettre à l'ainé de développer ou de maintenir son endurance cardio-respiratoire, sa force ou son endurance musculaire, sa souplesse ou son équilibre.

Une activité artistique, culturelle ou récréative doit permettre d'accroître la capacité de la personne à développer ou à améliorer sa dextérité, sa coordination, ses aptitudes cognitives, son intégration sociale ou son bien-être psychologique.

Exemples d'activités structurées admissibles au crédit d'impôt

Activités physiques		Activités artistiques, culturelles ou récréatives	
Danse	Tai-chi	Informatique	Échecs
Curling	Aquaforme	Chorale/chant	Peinture
Natation	Quilles	Bricolage et artisanat	Tricot

**Les services de Pivot Santé
sont admissibles à ce crédit
d'impôt.**

**Gardez donc vos reçus pour
bénéficier de cet avantage lors
de votre déclaration d'impôts.**

www.pivotsante.com